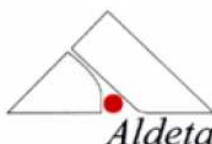

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR LA SOCIETE

ALTA BLUE

PRESENTE PAR



Prix de l'Offre : 11,95 euros par action Aldeta

Durée de l'Offre : 10 jours de négociation

« Autres informations » relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Aldeta établies dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Alta Blue visant les 6 665 actions Aldeta encore non détenues par Alta Blue, au prix de 11,95€ par action



Le présent document relatif aux autres informations de la société Aldeta a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 23 septembre 2011, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de l'instruction n° 2006-07. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Aldeta.

Le présent document incorpore par référence (i) le document de référence de Aldeta déposé à l'AMF le 10 juin 2011 sous le numéro D.11-0568, (ii) l'actualisation du document de référence d'Aldeta déposée auprès de l'AMF le 22 septembre 2011 sous le numéro D.11-0568-A01, et complète la note d'information conjointe relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Aldeta, initiée par la société Alta Blue, sur laquelle l'AMF a apposé son visa 11-421 par une déclaration de conformité en date du 22 septembre 2011.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Aldeta (www.altarea-cogedim.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès d'Aldeta, 8 avenue Delcassé, 75008 Paris, et Kepler Capital Markets, 112 avenue Kléber 75016 Paris.

1	Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF	3
2	Communiqués de presse diffusés depuis l'actualisation du document de référence....	3
3	Attestations de la personne responsable de l'information relative à Aldeta.....	3

1 Informations requises au titre de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Aldeta (« Aldeta » ou la « Société ») figurent dans le document de référence de Aldeta pour l'exercice social au 31 décembre 2010 enregistré par l'AMF le 10 juin 2011 sous le numéro D.11-0568, sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Ce document est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Aldeta (www.altarea-cogedim.com). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès d'Aldeta, 8 avenue Delcassé, 75008 Paris, et de Kepler Capital Markets, 112, avenue Kléber, 75016 Paris

Les faits nouveaux significatifs intervenus depuis l'enregistrement du document de référence et son actualisation sont inclus ci-après dans le présent document.

2 Communiqués de presse diffusés depuis l'actualisation du document de référence

Néant

3 Attestations de la personne responsable de l'information relative à Aldeta

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 23 septembre 2011 et qui sera diffusé le 26 septembre 2011, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Alta Blue et visant les actions de la société Aldeta.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Paris, le 23 septembre 2011.

Alain Taravella, Président Directeur Général d'Aldeta